

## AVIS PUBLIC

N° 2020-005

### Modification d'horaire – Bureau municipal

***Suivant les dispositions de l'article 183 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), avis public vous est donné de ce qui suit :***

- 1° L'horaire d'ouverture du bureau municipal est modifié pour la période du 5 juillet au 6 septembre 2020.
- 2° Le nouvel horaire est le suivant :
  - a) Du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 16h30.
  - b) Le vendredi, de 8h à 13h.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 10<sup>e</sup> jour de juillet 2020.



Le directeur général et  
Secrétaire-trésorier,



Rick Tanguay